

## CHAPITRE 62

Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie

### Notes

1.- Le présent chapitre ne s'applique qu'aux articles confectionnés en tous textiles autres que l'ouate, à l'exclusion des articles en bonneterie (autres que ceux du no 62.12).

2.- Ce chapitre ne comprend pas :

a) les articles de friperie du no 63.09;

b) les appareils d'orthopédie, tels que bandages herniaires, ceintures médico-chirurgicales (no 90.21).

3.- Au sens des nos 62.03 et 62.04 :

a) on entend par "costumes ou complets et costumes tailleurs" un assortiment de vêtements comprenant deux ou trois pièces réalisées, pour ce qui est de leur surface extérieure, dans une même étoffe, composé :

- d'une seule veste ou veston dont l'extérieur, à l'exception des manches est constitué par quatre panneaux ou davantage, conçus pour recouvrir la partie supérieure du corps, éventuellement accompagnés d'un seul gilet tailleur dont la partie frontale est confectionnée dans le même tissu que celui de la surface extérieure des autres composants de l'assortiment et dont la partie arrière est confectionnée dans le même tissu que celui de la doublure de la veste ou du veston;

- d'un seul vêtement conçu pour recouvrir la partie inférieure du corps et consistant en un pantalon, une culotte, un short (autre que pour le bain), une jupe ou une jupe-culotte, ne comportant ni bretelles, ni bavettes attenantes.

Tous les composants d'un "costume ou complet" ou d'un "costume tailleur" doivent être d'une étoffe de la même structure, de la même couleur et de la même composition; ils doivent, en outre, être de même style et de tailles correspondantes ou compatibles. Toutefois, ces composants peuvent présenter un passepoil (bande d'étoffe cousue dans la couture) d'une étoffe différente.

Si plusieurs éléments du bas distincts sont présentés simultanément, par exemple, un pantalon et un short ou deux pantalons, ou encore une jupe ou une jupe-culotte et un pantalon, priorité doit être donnée, en tant que partie du bas constitutive du costume ou complet, au pantalon ou à l'un deux, et dans le cas de costumes tailleurs, à la jupe ou à la jupe-culotte, les autres éléments étant à traiter séparément.

L'expression "costumes ou complets" couvre également les costumes de cérémonie ou de soirée ci-après, même si toutes les conditions ci-dessus ne sont pas remplies :

- les costumes à jaquette, dans lesquels la veste unie (jaquette) présente des pans arrondis descendant très bas par derrière et se trouve assortie d'un pantalon à rayures verticales;

- les fracs (ou habits), faits ordinairement d'étoffe noire et comportant une veste relativement courte sur le devant, maintenue constamment ouverte et dont les basques étroites, échancrées sur les hanches, sont pendantes par derrière;

- les smokings, dans lesquels la veste, de coupe sensiblement identique à celles des vestes ordinaires, sinon peut-être qu'elle permet de dégager davantage le plastron, présente la particularité d'avoir des revers brillants faits de soie ou d'un tissu imitant la soie.

b) On entend par "ensemble" un assortiment de vêtements (autres que les articles des nos 62.07 ou 62.08), comprenant plusieurs pièces réalisées dans une même étoffe, présenté pour la vente au détail et composé :

- d'un seul vêtement conçu pour recouvrir la partie supérieure du corps, à l'exception du gilet qui peut constituer une deuxième pièce;

- d'un ou de deux vêtements différents, conçus pour recouvrir la partie inférieure du corps et consistant en un pantalon, une salopette à bretelles, une culotte, un short (autre que pour le bain), une jupe ou une jupe-culotte.

Tous les composants d'un ensemble doivent être de la même structure, du même style, de la même couleur et de la même composition; ils doivent, en outre, être de tailles correspondantes ou compatibles. Le terme "ensemble" ne couvre pas les survêtements de sport (trainings) ni les combinaisons et ensembles de ski, du no 62.11.

4.- Pour l'interprétation du no 62.09 :

- a) les termes "vêtements et accessoires du vêtement pour bébés" s'entendent des articles pour enfants en bas âge d'une hauteur de corps n'excédant pas 86 centimètres;
- b) les articles susceptibles de relever à la fois du no 62.09 et d'autres positions du présent Chapitre, doivent être classés au no 62.09.

5.- Les vêtements susceptibles de relever à la fois du no 62.10 et d'autres positions du présent chapitre, à l'exclusion du no 62.09, doivent être classés au no 62.10.

6.- Au sens du no 62.11, on entend par "combinaisons et ensembles de ski" les vêtements ou les assortiments de vêtements qui, du fait de leur apparence générale et de leur texture, sont reconnaissables comme principalement destinés à être portés pour la pratique du ski (alpin ou de randonnée). Ils consistent :

- a) soit en une combinaison de ski, c'est-à-dire en un vêtement d'une seule pièce conçu pour recouvrir les parties supérieure et inférieure du corps; outre les manches et un col, cet article peut comporter des poches ou des sous-pieds;
- b) soit en un ensemble de ski, c'est-à-dire en un assortiment de vêtements comprenant deux ou trois pièces, présenté pour la vente au détail et composé :
  - d'un seul vêtement type anorak, blouson ou article similaire, doté d'une fermeture à glissière, éventuellement accompagné d'un gilet;
  - d'un seul pantalon, même montant au-dessus de la taille, d'une seule culotte ou d'une seule salopette à bretelles.

L'ensemble de ski peut également être constitué par une combinaison de ski du type mentionné ci-dessus et par une sorte de veste matelassée sans manches, portée par-dessus la combinaison.

Tous les composants d'un ensemble de ski doivent être réalisés dans une étoffe de même texture, du même style et de la même composition, de mêmes couleurs ou de couleurs différentes; ils doivent, en outre, être de tailles correspondantes ou compatibles.

7.- Sont assimilés aux pochettes du no 62.13 les articles du no 62.14 du type foulards, de forme carrée ou sensiblement carrée, dont aucun côté n'excède 60 centimètres. Les mouchoirs et pochettes dont l'un des côtés a une longueur excédant 60 centimètres sont rangés au no 62.14.

8.- Les vêtements du présent chapitre se fermant sur le devant, gauche sur droite, sont à considérer comme des vêtements pour hommes et garçonnets et ceux se fermant sur le devant, droite sur gauche, comme des vêtements pour femmes ou fillettes. Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cas où la coupe du vêtement indique clairement qu'il est conçu pour l'un ou l'autre sexe.

Les vêtements qui ne sont pas reconnaissables comme étant des vêtements d'hommes ou de garçonnets ou des vêtements de femmes ou de fillettes doivent être classés avec ces derniers.

9.- Les articles du présent chapitre peuvent être obtenus avec des fils de métal.

#### Notes complémentaires

1. Pour l'application de la note 3 b) du présent chapitre, les composants d'un ensemble doivent être réalisés entièrement dans une seule et même étoffe, sans préjudice des autres dispositions de ladite note.

A cette fin, l'étoffe utilisée peut être écrue, blanchie, teinte, en fils de diverses couleurs ou imprimée.

Ne constituent pas des ensembles les assortiments dont les composants sont réalisés à partir d'étoffes différentes même si cette différence ne tient qu'à leurs couleurs respectives.

Tous les composants d'un ensemble doivent être présentés conjointement pour la vente au détail en une seule entité. Le conditionnement individuel ou l'étiquetage séparé de chaque composant de cette seule entité n'influe pas sur son classement en tant qu'ensemble.

2. Les nos 62.09 et 62.16 couvrent les gants, mitaines et moufles imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc ou de matière plastique, qu'ils soient confectionnés :

- en textiles (autres que des étoffes de bonneterie) des nos 59.03 ou 59.06 imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc, ou

- en textiles (autres que des étoffes de bonneterie) non imprégnés, ni enduits ni recouverts et ensuite imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc.

Les chapitres 39 et 40 comprennent les gants, mitaines et moufles imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc cellulaire ou de matière plastique cellulaire, même s'ils sont confectionnés en textiles (autres que des étoffes de bonneterie) non imprégnés, ni enduits ni recouverts et ensuite imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique cellulaire ou de caoutchouc cellulaire pour autant que ces textiles ne servent que de support [note 2, point a) 5) et note 4 dernier paragraphe au chapitre 59].

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
62.01		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du no 62.03.											
	6201.1	- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires :											
	6201.11	-- De laine ou de poils fins	6201.11.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.12	-- De coton	6201.12.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.13	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6201.13.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.19	-- D'autres matières textiles	6201.19.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.9	- Autres :											
	6201.91	-- De laine ou de poils fins	6201.91.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.92	-- De coton	6201.92.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.93	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6201.93.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6201.99	-- D'autres matières textiles	6201.99.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.02		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du no 62.04.											
	6202.1	- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires :											
	6202.11	-- De laine ou de poils fins	6202.11.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.12	-- De coton	6202.12.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.13	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6202.13.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.19	-- D'autres matières textiles	6202.19.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.9	- Autres :											
	6202.91	-- De laine ou de poils fins	6202.91.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.92	-- De coton	6202.92.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.93	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6202.93.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6202.99	-- D'autres matières textiles	6202.99.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.03		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets.											
	6203.1	- Costumes ou complets :											
	6203.11	-- De laine ou de poils fins	6203.11.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.12	-- De fibres synthétiques	6203.12.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
62.04	6203.19	-- D'autres matières textiles	6203.19.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.2	- Ensembles :											
	6203.22	-- De coton	6203.22.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.23	-- De fibres synthétiques	6203.23.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.29	-- D'autres matières textiles	6203.29.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.3	- Vestons :											
	6203.31	-- De laine ou de poils fins	6203.31.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.32	-- De coton :											
		--- De travail	6203.32.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6203.32.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.33	-- De fibres synthétiques :											
		--- De travail	6203.33.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6203.33.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.39	-- D'autres matières textiles :											
		--- De travail	6203.39.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6203.39.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.4	- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :											
	6203.41	-- De laine ou de poils fins	6203.41.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6203.42	-- De coton :											
		--- Pantalons et salopettes à bretelles de travail	6203.42.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	--- Autres	6203.42.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
6203.43	-- De fibres synthétiques :												
	--- Pantalons et salopettes à bretelles de travail	6203.43.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	--- Autres	6203.43.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
6203.49	-- D'autres matières textiles :												
	--- Pantalons et salopettes à bretelles de travail	6203.49.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	--- Autres	6203.49.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes.												
6204.1	- Costumes tailleurs :												
6204.11	-- De laine ou de poils fins	6204.11.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
6204.12	-- De coton	6204.12.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
6204.13	--	De fibres synthétiques	6204.13.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.19	--	D'autres matières textiles	6204.19.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.2	-	Ensembles :											
6204.21	--	De laine ou de poils fins	6204.21.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.22	--	De coton	6204.22.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.23	--	De fibres synthétiques	6204.23.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.29	--	D'autres matières textiles	6204.29.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.3	-	Vestes :											
6204.31	--	De laine ou de poils fins	6204.31.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.32	--	De coton :											
	---	De travail	6204.32.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	---	Autres	6204.32.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.33	--	De fibres synthétiques :											
	---	De travail	6204.33.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	---	Autres	6204.33.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.39	--	D'autres matières textiles :											
	---	De travail	6204.39.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	---	Autres	6204.39.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.4	-	Robes :											
6204.41	--	De laine ou de poils fins	6204.41.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.42	--	De coton	6204.42.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.43	--	De fibres synthétiques	6204.43.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.44	--	De fibres artificielles	6204.44.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.49	--	D'autres matières textiles	6204.49.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.5	-	Jupes et jupes-culottes :											
6204.51	--	De laine ou de poils fins	6204.51.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.52	--	De coton	6204.52.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.53	--	De fibres synthétiques	6204.53.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.59	--	D'autres matières textiles	6204.59.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.6	-	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :											
6204.61	--	De laine ou de poils fins	6204.61.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6204.62	--	De coton :											

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes							
							Importation					Exportation		
							DD DC	DD TR	011				Autres	
62.05	6204.63	--- Pantalons et salopettes à bretelles de travail	6204.62.10	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
		--- Autres	6204.62.90	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	6204.69	-- De fibres synthétiques :												
		--- Pantalons et salopettes à bretelles de travail	6204.63.10	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6205.20	--- Autres	6204.63.90	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		-- D'autres matières textiles :												
	6205.30	--- Pantalons et salopettes a bretelles de travail	6204.69.10	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6204.69.90	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6205.90	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets.												
		- De coton	6205.20.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6206.10	- De fibres synthétiques ou artificielles	6205.30.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	- D'autres matières textiles	6205.90.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
62.06	6206.10	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes.												
		- De soie ou de déchets de soie	6206.10.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	6206.20	- De laine ou de poils fins	6206.20.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		- De coton	6206.30.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6206.30	- De fibres synthétiques ou artificielles	6206.40.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		- D'autres matières textiles	6206.90.00	NBR				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6206.40	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets.												
		- Slips et caleçons :												
	6206.90	-- De coton	6207.11.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		-- D'autres matières textiles	6207.19.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
6207.19	- Chemises de nuit et pyjamas :													
	-- De coton	6207.21.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
6207.21	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6207.22.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	-- D'autres matières textiles	6207.29.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
6207.22	- Autres :													
	-- De coton	6207.91.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
6207.29	-- D'autres matières textiles	6207.99.00					15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
62.08		Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes.											
	6208.1	- Combinaisons ou fonds de robes et jupons :											
	6208.11	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6208.11.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.19	-- D'autres matières textiles	6208.19.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.2	- Chemises de nuit et pyjamas :											
	6208.21	-- De coton	6208.21.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.22	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6208.22.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.29	-- D'autres matières textiles	6208.29.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.9	- Autres :											
	6208.91	-- De coton	6208.91.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.92	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6208.92.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6208.99	-- D'autres matières textiles	6208.99.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.09		Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés.											
	6209.20	- De coton	6209.20.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6209.30	- De fibres synthétiques	6209.30.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6209.90	- D'autres matières textiles	6209.90.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.10		Vêtements confectionnés en produits des nos 56.02, 56.03, 59.03, 59.06 ou 59.07.											
	6210.10	- En produits des nos 56.02 ou 56.03 :											
		--- De travail	6210.10.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6210.10.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6210.20	- Autres vêtements, des types visés dans les nos 62.01.11 à 62.01.19 :											
		--- De travail	6210.20.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6210.20.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6210.30	- Autres vêtements, des types visés dans les nos 62.02.11 à 62.02.19 :											
		--- De travail	6210.30.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6210.30.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6210.40	- Autres vêtements pour hommes ou garçonnets :											
		--- De travail	6210.40.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes							
							Importation					Exportation		
							DD DC	DD TR	011				Autres	
62.11	6210.50	--- Autres	6210.40.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
		- Autres vêtements pour femmes ou fillettes :												
		--- De travail	6210.50.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
			--- Autres	6210.50.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
			Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.											
		6211.1	- Maillots, culottes et slips de bain :											
		6211.11	-- Pour hommes ou garçonnets	6211.11.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.12	-- Pour femmes ou fillettes	6211.12.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.20	- Combinaisons et ensembles de ski	6211.20.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.3	- Autres vêtements, pour hommes ou garçonnets :											
		6211.32	-- De coton	6211.32.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.33	-- De fibres synthétiques ou artificielles	6211.33.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.39	-- D'autres matières textiles	6211.39.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	62.12	6211.4	- Autres vêtements pour femmes ou fillettes:											
		6211.42	-- De coton :											
			--- De travail	6211.42.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
			--- Paréos ou pagnes	6211.42.20		42 - 43		15	6	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
			--- Autres	6211.42.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.43	-- De fibres synthétiques ou artificielles :											
			--- De travail	6211.43.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
			--- Paréos ou pagnes	6211.43.20		42 - 43		15	6	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
			--- Autres	6211.43.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		6211.49	-- D'autres matières textiles :											
			--- De travail	6211.49.10				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
			--- Paréos ou pagnes	6211.49.20		42 - 43		15	6	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
			--- Autres	6211.49.90				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
			Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie.											

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
	6212.10	- Soutiens-gorge et bustiers	6212.10.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6212.20	- Gaines et gaines-culottes	6212.20.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6212.30	- Combinés	6212.30.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6212.90	- Autres	6212.90.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.13		Mouchoirs et pochettes.											
	6213.20	- De coton	6213.20.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6213.90	- D'autres matières textiles	6213.90.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.14		Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires.											
	6214.10	- De soie ou de déchets de soie	6214.10.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6214.20	- De laine ou de poils fins	6214.20.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6214.30	- De fibres synthétiques	6214.30.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6214.40	- De fibres artificielles	6214.40.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6214.90	- D'autres matières textiles	6214.90.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.15		Cravates, noeuds papillons et foulards cravates.											
	6215.10	- De soie ou de déchets de soie	6215.10.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6215.20	- De fibres synthétiques ou artificielles	6215.20.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6215.90	- D'autres matières textiles	6215.90.00	NBR			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.16	6216.00	Gants, mitaines et moufles.	6216.00.00	2 U			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
62.17		Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du no 62.12.											
	6217.10	- Accessoires :											
		--- Bas, chaussettes et socquettes	6217.10.10	2 U			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	6217.10.90	2 U			15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	6217.90	- Parties	6217.90.00				15	6	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044